

**Motion du 23 mai 2022 de Mmes et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Maxime Provini, Rémy Burri, Kevin Schmid, Nadine Béné, Yves Steiner, John Rossi, Pierre de Boccard, Luc Barthassat, Christian Steiner, Daniel Sormanni, Pascal Altenbach, Ruzanna Tarverdyan, Christo Ivanov, Sebastian Aeschbach, Alia Meyer, Yves Herren, Joëlle Bertossa, Ahmed Jama, Paule Mangeat et Christel Saura: «Terrasses ou la survie de la restauration».**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 7 juin 2023, dans le rapport M-1686 AB / R-294 A / P-470 A )

### *MOTION*

Deux ans de fermetures en cascade ont tué déjà nombre de restaurants et bars à Genève.

Deux ans de Covid-19 ont gravement atteint la santé mentale de nos jeunes, qui ont organisé de multiples «fêtes sauvages», sur la plaine de Plainpalais majoritairement, et dans certains parcs, entraînant des nuisances sonores, des dégradations.

A la demande des autorités, les restaurateurs ont engagé des «chuchoteurs», des services de sécurité et investi, pour cela, des sommes considérables.

Genève, ville internationale, devrait-elle fermer ses terrasses à minuit, alors que les beaux jours arrivent, et que bien des touristes (du Moyen-Orient, d'Espagne...) qui mangent tard vont être relégués à l'intérieur des restaurants? Finies les terrasses au bord de l'eau, sur la Rade!

Les restaurateurs, qui servent jusqu'à 23h, devront-ils supprimer ce service en terrasse, sachant qu'il sera difficile de déplacer leurs clients à l'intérieur ou de les chasser au milieu du dîner?

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'engager une concertation ou table ronde avec toutes les associations et faitières concernées, l'administration municipale, la police et le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), afin de proposer si besoin une adaptation du règlement de fermeture des terrasses;
- d'envisager de traiter la question du bruit de manière globale en élaborant à l'attention du Conseil municipal un règlement de portée générale sur le bruit indépendamment de son origine;
- de faire un bilan de ce nouveau règlement, lequel servira de base de travail pour un éventuel ajustement.